


*Bureau Syndical du
6 juillet 2023*

DELIBERATION N° 2023-07-059
Demande d'aide pour la campagne de caractérisations des ordures ménagères pour la période 2023-2027

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical convoqué le 29 juin 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MAURIZI Pancrace donne procuration à GIANNI Don-Georges			
Absents : MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédérik, GUIDONI Pierre			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 07/07/2023 et de la publication de l'acte le: 07/07/2023</p> <div style="text-align: right;">  <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> </div>			

Le Président expose,

Depuis 2010, le SYVADEC organise des campagnes de caractérisations pour suivre l'évolution de la composition de ses déchets. Afin de disposer d'un niveau de représentativité élevé, 7 territoires représentant les 2/3 de la population insulaire sont échantillonnés chaque année : les intercommunalités de la CAB, de la CAPA, du Sartenais Valinco Taravo, de l'Extrême Sud de la Corse, de Calvi Balagne, du Centre Corse et d'Ile Rousse Balagne. 38 prélèvements sont analysés chaque année dans les ordures ménagères, répartis en deux campagnes (haute saison estivale et période hivernale) pour mesurer l'impact du touristique sur les gisements concernés.

La connaissance de la composition du gisement des ordures ménagères présente un enjeu important pour le syndicat, ses adhérents et l'ensemble des partenaires institutionnels, notamment la Collectivité de Corse et l'OEC dans le cadre de l'évaluation des mesures du Plan déchets, afin de suivre l'impact des mesures de prévention et de tri mises en œuvre et d'identifier les gisements de valorisation complémentaires. C'est pourquoi le syndicat a inscrit les caractérisations dans ses orientations stratégiques comme une action contribuant à l'optimisation des performances de tri.

Le SYVADEC souhaite poursuivre les campagnes de caractérisation sur la période 2023 – 2027 en s'appuyant sur l'expertise d'un bureau d'étude spécialisé.

Le budget prévisionnel pour la réalisation des campagnes sur la période 2023 - 2027 est estimé à 52 000 € HT par an, soit un total de 208 000 € HT.

Il est demandé aux membres du bureau syndical de bien vouloir approuver ce plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de l'OEC, à hauteur de 80% ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026,

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant la nécessité d'effectuer des campagnes de caractérisations des déchets résiduels afin de mettre en œuvre les actions de prévention et de traitement adaptées aux orientations stratégiques, Ouïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 80 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230706-2023-07-059-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023